

CONDITIONS
TARIFAIRES 2024
PERSONNES MORALES
ET PROFESSIONNELS

À PARTIR DU I^{ER} MARS

BANQUE Transatlantique

Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1er mars 2024

Prix des services

Les prestations ne comportant pas la mention HT ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication. Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

Contacts

Votre chargé d'affaires est votre premier interlocuteur.

Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos agences et sous www.banquetransatlantique.com.

Filbanque, vos opérations en ligne

- par téléphone : 0 892 700 300 Service 0.35€/appel prix appel
- site internet : www.banquetransatlantique.com
- application BT pour smartphone, disponible sur Google Play store ou l'Apple App Store

Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix. Demandez-le à votre chargé d'affaires.

Perte ou vol de vos cartes

Opposition 24h/24 7j/7 :

- sur www.banquetransatlantique.com si vous êtes abonné à Filbanque
- par téléphone en France au : 03 88 39 85 78 (1)
- par téléphone depuis l'étranger : +33 3 88 39 85 78 (1)

(1) N° non surtaxé, coût selon opérateur

Banque Transatlantique - Siège 26, avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris T + 33 | 56 88 77 77 | E breontact@banquetransatlantique.com www.banquetransatlantique.com

Sommaire

- 3 Gestion du compte
- 4 Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA
- 7 Moyens de paiement internationaux
- 9 Monétique
- 10 Banque à distance
- 11 Crédits et garanties
- 12 Hub Business Solution (HBS)
- 13 Placements financiers
- 14 Résoudre un litige

Gestion du compte

Gestion du compte	
SERVICES COURANTS ET INFORMATIONS	
Mise à disposition de chéquier ou de carnet de bordereaux de remises, au guichet	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par envoi :	3,10 €
- frais d'envoi	Frais postaux (1)
- supplément par commande au guichet	2,50 €
Frais de destruction de chéquier, par chéquier	5,40 €
Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à d'autoristaire systématique (en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.	Gratuit ⁽²⁾
Clôture ou transfert d'un compte courant	160,00€
Relevé de compte :	
• mensuel	Gratuit
• autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,90 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit	1,90 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire,	1,90 €
envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	
Réédition d'un extrait de compte, par ligne :	0,10€
• minimum	18,50 €
Frais de recherche de documents :	
• ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	22,00 € HT
• ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe, à partir de	50,00 € HT
Production d'échelle d'intérêts, l'unité	8,50 €
Délivrance d'attestations (attestations d'ouverture de compte, de non fusion des comptes de gestion immobilière), à partir de	19,00 € HT
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	50,00 €
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN	185,00 € HT
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	7,00 €
Gestion des pouvoirs et des autorisations	
Service coursier	Nous consulter
Service IBAN Virtuels	
Actualisation du dossier administratif et juridique, par an, à partir de	200,00 €
SUIVI PARTICULIER DU COMPTE	
Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois,(3)	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans ⁽²⁾	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé Commission d'intervention : somme perçue par la banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	13,50 € ⁽⁴⁾
• par opération	9,90 €
• plafond journalier	39,60 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur [SATD] ou par saisie-attribution	10% du montat dû au Trésor Public ou au créancier
maximum par SATD	90,00 €
maximum par saisie-attribution	110,00 €
•	

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,30 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00 €
Frais de lettre pour échéance de prêt impayées, par lettre (1)	32,50 €

ARRÊTÉ DE COMPTE

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

Intérêts débiteurs

Condition générale en absence ou au-delà d'une autorisation :

plafond du taux réglementaire (*) minoré de 0,05 %

(*) Taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie des découverts en compte des personnes morales, publié au Journal Officiel. Calcul sur la base des « nombres » de la période d'arrêté.

F	F
Commission de risque	
Commission de plus fort découvert Commission limitée aux intérêts débiteurs. Taux appliqué au plus fort découvert de la période d'arrêté, multiplié par le nombre de mois qui la compose.	0,08 %
Commission d'immobilisation Taux appliqué au solde moyen débiteur de la période d'arrêté, si le compte est débiteur de plus de 51 jours consécutifs ou non au cours du trimestre (17 jours dans le cadre d'un arrêté mensuel).	0,65 %
Commission de dépassement Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période d'arrêté et l'autorisation.	0,30 %
Commission de gestion	
Frais de tenue de compte, par mois à partir de :	
• auto-entrepreneur :	
- chiffre d'affaires confié intérieur ou égale à 1000 €/mois	2,10€
- chiffre d'affaires confié supérieur 1000 €/mois	6,50 €
• professionnel, association et entreprise, à partir de	34,00 €
Commission de mouvement	0,20 %
Fusion d'échelles d'intérêts	Nous consulter

Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. La zone SEPA (ou Espace SEPA - Single Euro Payments Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre et la Cité du Vatican. La réglementation européenne a uniformisé les moyens de paiement « SEPA », pour le virement et le prélèvement, en euro, au sein de la zone SEPA. Le virement, pour être éligible SEPA, doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euro,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option « SHARE »),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number
- Identifiant international d'un compte bancaire) du bénéficiaire. Pour les virements au sein de l'EEE, la 2e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE » (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ». Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter a récupération des commissionset frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière. Certains moyens de paiement en revanche, tels que les chèques, effets de commerce, virements de trésorerie... n'ont pas migré vers le SEPA.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 10).

⁽¹⁾ Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...).

⁽²⁾ Conformément à la réglementation.

⁽³⁾ Dans la limite du solde créditeur du compte.

⁽⁴⁾ Tarif pour chaque lettre.

MOYENS DE PAIEMENT - LES ENCAISSEMENTS

Moyens de paiement SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEF	EPA Direct Debit)
----------------------------	-------------------

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)	
Émission de SDD par télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
• frais par remise	2,65 €
commission de service par SDD CORE	0,42 €
• commission de service par SDD B to B	Nous consulter
enrichissement avec données du mandat, par SDD	0,10 €
SDD remis et retourné impayé	15,60 €
Demande d'annulation de prélèvement, par prélèvement	4,00 €
Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :	
demande d'ICS à la Banque de France	40,00 €
• intervention sur ICS	Nous consulte
Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	
Réception d'un SCT	Gratui
Réception d'un virement instantané :	Gracar
- via PayLib	Nous consulte
- Par un autre canal	Gratui
SEPAmail	Gracar
Demande d'Identifiant Créancier SEPAMAIL [ICQX]	40,00 € HT
Contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle :	+0,00 € 111
contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle : contrôle en différé	0,80 € H
contrôle en temps réel	0,80 € H
·	0,70 € 11
Moyens de paiement non SEPA	
Espèces	NI I
Versements d'espèces : suivant conditionnement	Nous consulter
Echange de monnaie	Nous consulte
Chèques en euro payables en France	Cuntui
Remise de chèque(s)	Gratui
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé : - inférieur ou égal à 50,00 €	Cuntui
- supérieur à 50,00 €	Gratui 16,20 €
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. « Moyen: de paiemen internationaux »
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France	
Télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
frais par remise	2,65 €
commission de service par effet	0,54 €
Papier:	
• frais par remise	17,00 €
commission de service par effet	6,00 €
Effet remis en crédit après encaissement :	
• commission de service par effet	18,50 €
Commissions liées (I)	
effet remis retourné impayé	18,50 €
 demande de prorogation, réclamation, changement de domiciliation, avis de sort, annulation, présentation à l'acceptation 	18,50 €
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. « Moyen: de paiemen internationaux)
Virements non SEPA	
Virement de trésorerie en euro en provenance de la zone SEPA (dont France)	Gratui
Virement de trésorerie en euro en provenance d'un autre pays	Cf. « Moyens
hors zone SEPA	de paiement internationaux >

Remises documentaires et crédits documentaires	Nous consulter
Virement ordinaire non automatisable en provenance d'un tiers	3.50 €

MOYENS DE PAIEMENT - LES PAIEMENTS

Moyen de paiement SEPA

ebit)	
E ou de modification	Gratuit
Paiement d'un prélèvement	
s Alertes CIC (I)	cf. page 10
ovision (2):	
	Montant du prélèvement
	20,00 €
	17,00 €
Internet	Au guichet
15,00 €	20,00 €
Non disponible	17,00 €
15,00 €	20,00 €
10,00 €	15,00€
Nous consulter	
Télétransmission ou Internet	Au guichet
Gratuit	
0,50 €	9,80 €
1,00 €	Non disponible
	7,50 €
0,21	€
2,65 € /jour	16,00€
0,50 €	4,40 €
8,00) €
	15,00 € Non disponible 15,00 € 10,00 € Nous co Télétransmission ou Internet Grat 0,50 € 1,00 € Gratuit 0,21 2,65 € /jour

Espèces

Especes		
Retrait d'espèces en euro au guichet sans émission de chèque		Gratuit
Chèques en euro payables en France		
Lettre chèque		Nous consulter
Frais d'émission d'un chèque de banque		32,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de p	provision (2):	
• chèque inférieur ou égal à 50,00 €		30,00 €
• chèque supérieur à 50,00 €		50,00 €
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision		14,00 €
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire		20,00 €
	Internet	Au guichet
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :		
• par chèque	11,00€	16,00 €
• par chéquier	27,00 €	32,00 €
Chèques en euro payables dans un autre pa SEPA (hors France)	ys de la zone	Cf. « Moyens de paiement internationaux »

⁽¹⁾ Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.

⁽²⁾ Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

Effets : lettre de change ou billet à ordre en euros payable	
en France	
Règlement, par échéance :	
 avec convention de paiement sauf désaccord 	1,00 €
 sans convention de paiement sauf désaccord 	21,00€
Envoi d'un relevé papier des LCR à payer	2,40 €
Incidents/rejets:	
• insuffisance de provision	20,00 €
demande de prorogation	32,00 €
pas d'ordre de payer, paiement partiel	20,00 €
autres motifs	Gratuit
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. « Moyens de paiement

Virements non SEPA émis	Internet ou Télétransmission	Au guichet
Virement de trésorerie en euro à destination de la Zone SEPA (dont France)	9,80 €	15,89 €
Virement de trésorerie en euro à destination d'un pays hors zone SEPA	Cf. « Moyens de paiement internationaux »	
Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF)	9,80 €	15,89 €
Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite : concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	1,00 €	
Factures Acceptées à Echéance (FAE)	Nous consulter	
Remises documentaires et crédits documentaires	Nous consulter	

Moyens de paiement internationaux

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent :

- les virements hors zone SEPA (cf. définition page 4), quelle que soit la devise,
- les virements au sein de la zone SEPA (cf. définition page 4) dans une devise autre que l'euro, $\,$
- les autres opérations non domestiques.

Pour les virements, il existe 3 options de frais liés :

- « ${\bf SHA}$ » (${\bf SHARE}$) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque

respective. SHARE est l'option retenue par défaut.

- « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du CIC, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.
- « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement. Pour les virements au sein de l'EEE, la 2e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE » (frais partagés),tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ». Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière. Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 10).

FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
Demande de justificatif de paiement	20,00 €
Port sécurisé :	
 récupération des frais facturés par nos prestataires avec un minimum de : 	

- pli à destination de la France	25,00 € HT
- pli à destination de l'étranger	40,00 € HT
Commission de change dégressive par tranches cumulatives (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :	
• jusque 75 000 €	0,05 %
• au-delà	0,025 %
• minimum	17,50 €
Frais de saisie	5,60 €
Frais par virement occasionnel incomplet	6,00 €
Commission pour émission d'un chèque de banque, hors commissions de transfert et de change	24,00 €
Majoration pour « virement express »	15,15 €
Impayé et modification sur chèques et effets	27,00 €
Intervention sur chèques, effets et remises documentaires	10,00 €
Frais de flux à destination ou en provenance de pays soumis à SFI* à partir de	50,00 €

MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT - LES ENCA	AISSEMENTS
Virements ordinaires (1)	
Commission de rapatriement	18,50 €
Virements de trésorerie (1)	
• sans change	15,00 €
avec change	31,00 €
Chèques (I)	
Crédit immédiat Sauf Bonne Fin « SBF » :	
commission d'encaissement	0,10 %
- minimum	20,00 €
Crédit Après Encaissement « CAE » :	
commission d'encaissement	0,10 %
- minimum	20,00 €
frais de dossier	23,00 €
Effets (I)	
Commission d'encaissement	0,10 %
• minimum	19,00 €
Commission d'acceptation	43,00 €
Frais de dossier	23,00 €
Remises documentaires et crédits documentaires	Nous consulter

MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT - LES PAIEMENTS		
Virements ordinaires ou permanents (1)		
Commission de transfert jusqu'à 75 000 € :	0,10 %	
• au-delà	0,05 %	
• minimum	17,50 €	
Frais de mise en place ou de modification d'un virement permanent	Cf. « Moyens de paiement SEPA »	
Virements de trésorerie (I)		
• sans change	16,00€	
avec change	32,00 €	
Chèques (1)		
Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %	
• au-delà	0,05 %	
• minimum	17,50 €	
Commission d'encaissement	0,15 %	
• minimum	43,00 €	

*SFI : sanctions financières internationales (embargo, gel des avoirs, etc.)

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

Effets (1)	
Commission de transfert jusqu'à 75 000 € :	0,10 %
• au-delà	0,05 %
• minimum	17,50 €
Commission d'encaissement	0,15 %
• minimum	43,00 €
Commission d'acceptation	43.00 €

Monétique

SOLUTIONS D'ACCEPTATION (2)

La Banque Transatlantique propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services

Nous consulte

CARTES

Cotisations annuelle

Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)		
CB Mastercard Business ou CB Visa Business	58,00 €	
CB Mastercard Business Executive ou CB Visa Gold Business	142,00€	
Autres cartes et services		
Supplément pour cartes CVV Evolutif (3)	12,00€	
Carte de dépôt sur automate	9,00€	
Carte MOA Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)	9,00 €	
Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement), par carte (4)	Gratuit	
Options disponibles selon la carte, par option :		
- statistiques dépenses porteurs ou entreprise	9,00 €	
- retraits	6,50 €	
- 2 ^e relevé porteur, synthèses porteurs ou entreprise	8,25 €	
Paiements et retraits carte en euro (5)		

Opérations libellées en euros dans l'Espace Économique Européen :

• paiement par carte	Gratui
• retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets	
(DAB) du CIC et du Crédit Mutuel	

 retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement, appelé aussi « Retrait déplacé »

Autres opérations (6)

Autres opérations (6)

• paiement par carte, par paiement 2,70 %
- maximum 10.00 €

• retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement, par retrait $2,90~\%+3,30~\in$ - maximum $10,00~\in$

Retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement, avec carte, par retrait 10,00 €

Gestion des cartes	
Refabrication d'une carte	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	72,00 €
Réédition d'un code confidentiel	9,70 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	60,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB CIC ou Crédit Mutuel	9,00 €
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	6,00 €

- (1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.
- (2) Prestations proposées par EURO INFORMATION, fournisseurs de matériels et/ou maintenance.
- (3) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). Disponible sur certaines cartes uniquement.
- (4) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque et d'une carte éligible au service.
- (5) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait.

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	12,50 €
Opposition de la carte par le titulaire	Gratuit
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	44,00 €
Levée d'interdiction de carte	Gratuit
Frais de duplicata de relevé de carte :	
• ancienneté inférieure ou égale à 12 mois	22,00 €
ancienneté supérieure à 12 mois	36,00 €

Banque à distance

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE ⁽¹⁾ (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)

Filbanque	
Filbanque Professionnel:	
Offres de base, abonnement mensuel :	
services de gestion des documents et contrats	I,00 € HT
• services de consultation et de gestion des comptes :	
- jusqu'à 2 sociétés gérées, en plus du titulaire du contrat	13,00 € HT
- au-delà, par tranche de 5 sociétés	+5,00 € HT
Filbanque Entreprise :	
• services de gestion des documents et contrats	1,00 HT
• services de consultation et de gestion des comptes :	
- jusqu'à 2 sociétés gérées, en plus du titulaire du contrat	40,50 € HT
- au-delà, par tranche de 10 sociétés	+10,00 € HT
Options, abonnement mensuel :	
• base tiers (gestion de listes de bénéficiaires de virements ou tirés LCR)	Nous consulter
base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvement)	Nous consulter
•suivi des virements SWIFT GPI (Global Payments Initiative)	5,00 € HT
• gestion de plafonds et collèges	12,00 € HT
- gestion de groupes de comptes	20,00 € HT
• prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe	10,00 € HT
Alertes CIC : abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS ou mail, forfait mensuel incluant 25 SMS ou 25 mails /mois	5,00 € HT
• au-delà du forfait :	
- SMS supplémentaire	0,20 € HT
- mail supplémentaire	0,15 € HT

Échanges de données in		
Mise en place d'un service de	e transfert de fichiers	Nous consulter
Services, abonnement mensu	iel:	
• TWEB (Transferts WEB)		13,00 € HT
EBICS T (Transport)	jusqu'à 50 comptes	50,00 € HT
	au-delà de 50 comptes	Nous consulter
• EBICS TS (Transport et S		
jusqu'à	5 signataires et 50 comptes	75,00 € HT
au-dela	à de 5 signataires ou de 50 comptes	Nous consulter

⁽⁶⁾ Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devises.

Services complémentaires : libération de fichiers, gestion des	Nous consulter
entités, gestion de trésorerie	
Services Logiciels	
Hub Business Solutions (HBS) (1):	
Logiciels de communication multi-bancaire EBICS, de saisie	Nous consulter
d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie, de gestion de	1 Nous Consulter
e-factures et de gestion de e-mandats de prélèvements	
Consommations	
Transmission de la banque vana la glient per annosistamente (2)	de 0,07 €
Transmission de la banque vers le client, par enregistrement (2)	à 0,09 € HT
Transmission du client vers la banque, par enregistrement	Gratuit
Réfection de relevé de compte, par demande	22,00 € HT
Test de fichier XML, par fichier	5,00 € HT
Solutions d'authentification forte et certificats de signatur	
Service Safetrans :	
lecteur de carte, cotisation annuelle	19,00 € HT
carte Safetrans (en option), par carte fabriquée	7,00 €
Certificats Certinomis Téléprocédures :	
de I à 5 certificats, par certificat, pour 3 ans	180,00 € HT
au delà de 5 certificats	Nous consulter
Licence DIGIPASS, par licence	24,17 € HT

Crédits et garanties

Découvert et facilité de caisse	
Frais d'études et d'actualisation, à partir de	200,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission d'engagement	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 4)	0,08 %
Commission d'immobilisation (définie page 4)	0,65 %
Financements moyen et long terme	
Frais de dossier à la mise en place ou lors d'un avenant	1,00 %
• minimum	300,00 €
Délivrance d'un décompte	39,50 €
Engagements par signature donnés sur la France	
Frais de dossier, à partir de	200,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
- e-cautions via Filbanque	25,00 € (3)
- caution ou garantie simple	55,00 €
- caution ou garantie complexe, à partir de	150,00 €
- aval sur effet	55,00 €
- avenant	50,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel :	de 1,00 % à 3,00 % ⁽¹⁾
minimum de perception par acte et par mois	12,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Frais de mise en jeu	115,00€
Frais de traitement de mainlevée :	
acte simple	55,00 €
acte complexe	110,00€
Envoi par courrier	Récupération des frais

Engagements par signature donnés à l'international	
Frais de dossier à partir de	200,00 €
Commission d'étude, à partir de	105,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte	
- caution ou garantie internationale simple	120,00 €
- caution ou garantie internationale complexe, à partir de	265,00 €
- aval sur effet	60,00 €
- avenant	60,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel (1)	à partir de 2,00 %
- minimum de perception par acte et par mois	12,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Frais de mise en jeu	170,00 €
Notification/authentification de garantie	120,00 €
Frais de messagerie SWIFT	15,00 €
Actes de garantie reçue	
Constitution et gestion des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	de 70,00 €

par EURO-INFORMATION EPITHETE.	
HBS Communication Multibanques	
Multibanques : abonnement mensuel, à partir de	40,00 €
Mono-banque : abonnement mensuel	10.00 €

Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis

HBS Opérations bancaires (Virements, Prélèvements et Lettres de change (LCR))

Abonnement mensuel, à partir de 10,00 € HT

HBS Gestion de Trésorerie

Abonnement mensuel, à partir de 15,00 € HT

HBSe-factures Nous consulter

HBSe-mandats

Niveau de service Essentiel Premium

Abonnement mensuel

Accès au portail e-mandats

Signature électronique

Frais par mandat signé

de 0.40 € à

0.00 € HT

Pour plus de détail, une fiche tarifaire est disponible auprès de votre chargé d'affaires

Archivage

⁽¹⁾ Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis par EURO-INFORMATION EPITHETE, filiale du groupe CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE.

⁽²⁾ Le tarif dépend du type de fichier transmis.

⁽³⁾ Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

Placements financiers

Gestion Sous Mandat : compte géré sous mandat par une équipe de gérants d'actifs.

Gestion Conseillée expert : compte conseillé de manière proactive par un expert dédié et accès aux outils mis à disposition par la banque.

Gestion Libre : gestion autonome du portefeuille, accès à un large univers d'investissements et aux outils mis à disposition par la banque.

La banque peut reverser des commissions (transactions, gestion...) au prestataire exerçant le service de gestion. Le détail est disponible auprès de votre banque.

Tarifs TTC	Gestion Sous Mandat	Gestion Conseillée Expert	Gestion Libre
Services d'investissement :			
- frais de gestion semestriels	0,50 % HT	0,50 % HT	
- commission de performance	5,00 % HT		
- mandats d'arbitrage	1	Nous consulter	

Transactions sur valeurs mobilières (1)

Transactions Euronext			
- actions	0,96 %	0,96 %	1,55 %
saisie Filbanque			0,77 %
- obligations	0,77 %	0,77 %	0,77 %
saisie Filbanque			0,60 %
- minimum par ordre	19,50 €	19,50 €	19,50 €
saisie Filbanque			10,70 €
Transactions autres marchés (2)			
- actions ou obligations étrangères	1,30 %	1,30 %	2,25 %
- minimum par ordre	30,00 €	30,00 €	85,00 €
saisie Filbanque			75,00 €

Information Bourse:

- alerte bourse à l'unité	0,90 €
- affichage d'un cours en temps réel, à l'unité	0,02 €
Autus titus financiaus	

La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre banque et sur www.banquetransatlantique.com

Frais de transactions sur OPC (3)	Gestion Sous Mandat	Conseillée Expert	Gestion Libre
- souscription OPC actions et diversifiés	1,00 %	1,00 %	2,00 %
- souscription OPC obligataires	0,20 %	0,20 %	2,00 % max
- souscription OPC monétaires	Gratuit	Gratuit	1,00 % max
- minimum par souscription			25,00 €
- rachat	Gratuit		Gratuit
Acquisition ou cession de titres non cot	quisition ou cession de titres non cotés		
Compte titres ordinaire, PEA ou PEA PME : intégration ou cession, par ligne	1 70 % maximum		maximum

Droits de garde semestriels : ils sont prélevés par avance tous les semestres en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31 décembre et au 30 juin

et julilet sur la base de l'évaluation du porteleuille au 31 décembre et au 30 juin.	
Commission proportionnelle :	
 droits de garde sur valeurs mobilières et métaux (par semestre) 	0,20 % HT
- majoration sur les valeurs étrangères	50,00 %
Droit fixe par ligne :	
- valeurs françaises ⁽⁴⁾ et assimilées	3,27 € HT

- (1) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au blafonnement des frais décrit dans le décret n° 2020-95 du 5 février 2020.
- (2) Liste des bays disponible à votre agence
- (3) Tarifs hors frais d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur.
- (4) Ainsi que les valeurs belges cotées en Belgique et les valeurs des Pays-Bas cotées aux Pays-Bas.

- valeurs étrangères	4,85 € HT
- valeurs non cotées sur un marché organisé (forfait)	81,49 € HT
Minimum par portefeuille	16,67 € HT
Services liés	

- par ligne de titres	6,17 € H
- minimum	83,33 € H

Résoudre un litige

Pour toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque, vous avez à disposition :

• un numéro de téléphone dédié : +33 | 56 88 77 77 (APPEL NON SURTAXE)

Transfert de portefeuille hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- · des interlocuteurs privilégiés à contacter
- √ votre agence, Banque Transatlantique, via le formulaire de réclamation en ligne sur www.banquetransatlantique.com, par email, par courrier postal à l'adresse du siège de la Banque Transatlantique, ou en prenant rendez-vous avec votre conseiller ou gérant privé.
- ✓ Si la réponse apportée par votre banquier ou gérant privé ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Relation Clientèle, via le formulaire de réclamation en ligne sur www.banquetransatlantique.com ou par courrier postal au siège de la Banque Transatlantique.

La Banque Transatlantique s'engage à :

- accuser réception de toute réclamation dans les dix jours ouvrables maximum suivant leur réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai ;
- traiter les réclamations dans un délai maximum de deux mois à compter de leur réception, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées, entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client ;
- traiter les réclamations, en matière de moyens de paiement, dans un délai maximum de quinze jours ouvrables suivant leur réception
- le Médiateur : vous pouvez saisir gratuitement, en dernier recours, le médiateur compétent :
- soit en cas de désaccord avec la réponse apportée par votre conseiller et/ou le Service Relation Clientèle ;
- soit deux mois après l'envoi (*) de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu:
 - Le Médiateur du CIC : uniquement pour les personnes physiques, agissant pour des besoins personnels ou professionnels:
 - via son site internet www.lemediateur-cic.fr:
 - ou par courrier postal : Monsieur le Médiateur du CIC. 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Dami-Luna

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance-vie- (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

- de préférence par formulaire électronique sur le interne de l'AMF : https://www.amf-france.org/fr/ le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation
- ou par courrier postal : Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Le choix du médiateur saisi est définitif. Les conditions d'intervention des Médiateurs et notamment du Médiateur de l'Assurance ainsi que leurs

coordonnées sont précisées sur www.banquetransatlantique.com et sur les conditions générales de la

(*) Le cachet de la boste faisant foi

Informations

Dispositif de garantie des dépôts.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25 juin 1999, relative à l'épargne et à la sécurité financière et ses textes d'application. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif: FBF: 18, rue La Fayette - 75440 Paris Cedex 09, ou par Internet: http://www.fbf.fr

Mentions légales

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 29 371 680 euros - RCS Paris 302 695 937 - Swift CMCIFRPP - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 025 540 Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès des ACMVie SA, ACM IARD, SERENIS Vie et distribué(s) sous la marque CIC Assurances. Protection Vol est un service assuré par EPS qui dispose de l'autorisation administrative délivrée par la Préfecture du Bas-Rhin le 17/12/1999. Cette autorisation ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics. Activité privée de surveillance.



BANQUE Transatlantique

PARIS

BOSTON

BRUXELLES

HONG KONG

LONDRES

LUXEMBOURG

MONTREAL

NEW YORK

SAN FRANCISCO

SINGAPOUR

26, avenue Franklin Delano Roosevelt 75372 Paris Cedex 08 www.banquetransatlantique.com

